

« *Le temps est un ami pour le partenariat euroméditerranéen* »
Les Droits de l'Homme et la démocratie, y compris l'égalité des sexes, la croissance et la libéralisation économique durables ainsi que l'éducation, priorités du Processus de Barcelone selon l'eurodiputée Tokia Saïfi.

ENTRETIEN avec Tokia Saïfi par Youssef Zerarka

Tokia Saïfi restera, pour l'histoire, la première femme politique issue de l'immigration maghrébine à avoir fait partie d'un gouvernement français. C'était entre mai 2002 et juin 2004 dans le cabinet de Jean-Pierre Raffarin. Députée européenne entre 1999 et 2002, elle a été réélue pour un second mandat à l'été 2004 sous la bannière du Groupe du Parti Populaire européen (démocrates-chrétiens) et des démocrates européens. Outre ses multiples activités de parlementaire, cette fille d'une famille d'immigrés algériens préside, depuis son retour dans l'hémicycle de Strasbourg, la Commission politique, de sécurité et des Droits de l'Homme de l'Assemblée parlementaire euroméditerranéenne (APEM). Une structure qui en fait l'un des observateurs de l'Union européenne (UE) les plus pertinents du projet euroméditerranéen. A ce titre, elle a multiplié les travaux et les plaidoyers en faveur du partenariat euromed. Un modèle de coopération multilatérale « unique et atypique », souligne-t-elle dans cette interview à **AFKAR/IDEES**.

AFKAR/IDEES : *Députée européenne, vous présidez, entre autres activités, la Commission politique de l'APPEM. Une sorte d'observatoire qui vous permet de suivre de plus près le chantier méditerranéen. A l'heure de la multiplication des défis européens, est-ce que la pertinence du projet de Barcelone reste toujours intacte au sein des institutions européennes ?*

TOKIA SAÏFI : Je n'ai pas le moindre doute. Au regard de ces deux années au Parlement européen comme présidente de la Commission politique de l'APPEM, je suis optimiste sur l'avenir du partenariat euromed. Je le suis d'autant plus qu'il y a un sens à notre histoire commune. Bien sûr – il va sans dire – du chemin reste à parcourir.

A/I : *L'idée de Barcelone s'inscrit de plus en plus sur le terrain parlementaire. En témoignent les activités déployées depuis deux ans au sein de l'APPEM.*

T.S. : Depuis 2004, nous nous sommes beaucoup investis. Pour autant, des efforts doivent être déployés afin de tirer le plus grand profit des activités de l'APPEM et doter le Processus de Barcelone d'une dimension parlementaire encore plus solide. L'histoire s'écrit avec le temps et le temps est un ami pour le partenariat euroméditerranéen. Un enfant met 20 à 30 ans pour devenir un homme, pourquoi voudrions-nous que le Processus de Barcelone devienne adulte en 10 ans seulement, ce n'est pas sérieux.

A/I : *La deuxième année de votre mandat à Strasbourg a coïncidé avec l'an 10 de Barcelone et la tenue du premier sommet euromed. Bien des positions ont été exprimées pour la circonstance, les unes brossant un constat d'échec du Processus, les autres le créditant d'un bilan somme toute mitigé.*

T.S. : Les anniversaires sont toujours l'occasion de faire le bilan des actions entreprises et de tirer les leçons des expériences passées en se tournant vers l'avenir. Le sommet de Barcelone fût donc l'occasion, pour les chefs d'Etat présents, de remettre les paramètres du partenariat sur la table et de les réajuster afin que ce dernier s'adapte au nouveau contexte politique dans lequel il s'inscrit aujourd'hui. Fruit d'une longue évolution, le partenariat enregistre un bilan nuancé mais néanmoins prometteur. Le Processus de Barcelone peut paraître à certain flou et peu concret, mais à force de dialogue, de compromis, il grandit et entraîne avec lui les forces vives des deux rives de la Méditerranée. Le chantier de Barcelone a su se doter d'objectifs ambitieux sur le plan économique afin de permettre un développement durable et profitable à l'ensemble de la région.

A/I : *Reste que, depuis deux ans, les observateurs s'interrogent sur l'intérêt réel ou supposé de l'UE pour le chantier euroméditerranéen. D'aucuns redoutent que Barcelone fasse les frais de la politique de voisinage, nouvelle déclinaison de la politique étrangère commune.*

T.S. : Le partenariat euroméditerranéen est une des priorités de l'UE dans le cadre de sa politique de voisinage et dans sa volonté de poursuivre l'acquis de Barcelone qui, aujourd'hui plus qu'hier, revêt

L'absence d'intégration régionale au Sud est un des freins au développement de la zone

tout son sens. Ces 10 dernières années ont porté avec elles l'émergence du terrorisme, de conflits régionaux de plus en plus nombreux, de mouvements de populations importants entraînant des situations humaines parfois tragiques. Tous ces paramètres appellent une réponse globale et non régionale. Cette nouvelle réalité atteste donc de la pertinence du partenariat euro-méditerranéen et de sa nécessaire nouvelle impulsion.

A/1 : *Une impulsion dans quel sens ?*

T.S. : Le partenariat euroméditerranéen ne peut plus être une politique régionale. Il doit devenir une politique globale. Nous devons donc travailler ensemble pour lutter contre les fléaux communs aux deux espaces. On ne peut que saluer à cet effet l'adoption « d'un code de conduite contre le terrorisme » et d'un plan de travail quinquennal en vue d'améliorer les conditions de vie des populations du Sud. Ces avancées témoignent d'une évolution positive du processus. Si les défis sont nombreux, les initiatives le sont aussi. Le bilan contrasté des 10 ans du processus a appelé à l'élaboration de nouveaux indicateurs permettant de redynamiser le cadre de cette coopération multilatérale unique et atypique.

A/1 : *La promotion de la démocratie, du pluralisme et des Droits de l'Homme figure, dites-vous dans vos déclarations, au premier rang des défis qui fondent le Processus de Barcelone. Elle est au cœur des débats de l'APEM.*



Tokia Saïfi, présidente de la Commission politique, de sécurité et des Droits de l'Homme de l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne (APEM)./AFP

T.S. : Le dialogue et l'accompagnement pour la bonne gouvernance et le respect des Droits de l'Homme sont effectivement autant d'objectifs au cœur du processus et de la mission de la commission politique de sécurité et des Droits de l'Homme de l'APEM dont j'exerce la Présidence.

Vers une zone de libre échange

A/1 : *Sur le terrain économique, l'instauration d'une zone de libre-échange reste – le sommet de Barcelone l'a réaffirmé – l'objectif majeur. Un objectif dont la perspective suscite des débats contrastés depuis l'adoption de la Déclaration de Barcelone en novembre 1995.*

T.S. : Une zone de libre-échange est de nature à permettre un rééquilibrage des échanges Nord-Sud et une intégration régionale Sud-Sud.

L'UE et les pays du pourtour méditerranéen doivent redoubler d'efforts afin d'atteindre l'objectif fixé à Barcelone visant la création d'un vaste espace économique d'ici 2010. Si les pays méditerranéens ont lancé leurs économies sur la voie des réformes et de l'ouverture, l'UE doit accompagner les démarches entreprises. L'instauration d'un climat économique stable et durable est la clé du partenariat mais appelle des initiatives plus nombreuses et ce afin que le partenariat ne se limite pas aux accords d'association existants. L'intégration régionale est également primordiale et la ratification par tous les partenaires méditerranéens de l'Accord d'Agadir en témoigne. L'amélioration de

La politique de voisinage donne un rôle privilégié à ses voisins par le biais de la coopération transfrontalière

l'efficacité du partenariat passe par la capacité des partenaires à développer leurs propres échanges. En effet, l'absence d'intégration régionale est reconnue comme un des freins au développement de la zone. L'UE doit encourager l'intégration Sud-Sud, créer un véritable marché régional et dynamiser l'investissement et la croissance pour réduire l'écart existant entre l'Europe et ses voisins...

A/I : ... un écart dont le volume nourrit les critiques des chroniqueurs des questions méditerranéennes.

T.S. : Il est coutume de dire que la Méditerranée représente la frontière la plus inégale du monde et qu'aucune autre frontière ne sépare d'aussi grandes différences de revenus. L'UE, qui représente à 25 l'économie la plus compétitive du monde, doit tout mettre en œuvre afin de permettre la réduction de ces écarts en posant les conditions politiques et économiques d'un véritable partenariat. Ce faisant, elle peut aider ses voisins à atteindre les mêmes niveaux de stabilité, de sécurité et de prospérité.

A/I : L'une de vos premières missions après votre élection au Parlement de Strasbourg a été d'ordre économique. Vous avez pris la défense du secteur du textile méditerranéen, l'une des principales activités industrielles de la région...

T.S. : C'est un sujet qui me tient particulièrement à cœur. En 2005, j'ai été en charge pour le Parlement du rapport sur l'avenir du textile-

habillement après la levée des quotas. Ce secteur est particulièrement important pour la zone et a été fortement touché par la concurrence chinoise. Aussi, afin que ce secteur soit un facteur de croissance pour la région, le partenariat euroméditerranéen doit permettre de mener une réflexion sur les perspectives et les enjeux qui lui permettront de faire face à la montée en puissance de grands pays émergents tels que la Chine, l'Inde ou le Brésil.

Le dialogue culturel, un véritable défi

A/I : Autre défi du Processus de Barcelone, les deux rives ont du mal à mettre le cap sur le dialogue culturel. L'actualité de ces derniers mois le montre.

T.S. : Promouvoir le dialogue culturel permet la naissance d'une véritable « identité méditerranéenne » et de créer un environnement idoine pour un dialogue des civilisations. L'affaire des caricatures qui a retenti dans la presse a mis en lumière le manque d'échanges et de compréhension mutuelle entre nos deux rives. Cette crise nous a néanmoins donné l'opportunité de relancer le dialogue sur de nouvelles bases animées par le rejet de toute forme de violence. Et ce même si il n'est pas toujours aisé de trouver un équilibre entre la liberté des uns et le respect des autres.

A/I : Pas facile de cultiver le dialogue dans un contexte similaire à celui qui a entouré l'affaire des caricatures...

T.S. : Nous devons dépasser les pensées manichéennes et lutter contre la dualité des propos pour trouver un discours commun. Le « choc des civilisations » n'a pas de sens et pour le prouver nous devons agir conjointement contre le racisme, la xénophobie et l'intolérance, en insistant sur le respect de toutes les religions, en rejetant les opinions extrémistes qui tentent de nous diviser et d'inciter à la violence et à la haine. L'APEM, en tant que forum privilégié d'échanges entre les deux rives de la Méditerranée, a favorisé un débat constructif et a permis la coopération et le respect mutuel entre les députés européens et arabes. Le dialogue culturel entre les deux rives de la Méditerranée est aussi alimenté par la Fondation Anna Lindh qui promeut d'une manière dynamique les échanges culturels.

A/I : Revenons, si vous permettez, à la nouvelle politique de voisinage. Dans les pays du Sud, les questions se font nombreuses sur ses objectifs immédiats et lointains.

T.S. : Je crois que, pour redynamiser le partenariat, il faut profiter des opportunités offertes par la nouvelle politique européenne de voisinage. Cette politique a pour objectif de partager avec ses pays voisins, la stabilité, la sécurité et la prospérité. Dans les faits, elle vise à prévenir l'apparition de nouvelles lignes de fracture et à offrir à son « cercle d'amis » une coopération étroite sur les plans politique, économique, culturel et sécuritaire. Cette politique est ambitieuse et donne un rôle privilégié à ses voisins, notam-

Le partenariat est un outil privilégié pour apporter une réponse collective, et non nationale, à l'immigration

ment par le biais de la coopération transfrontalière.

A/I : *Cette ambition n'empêche pas certains observateurs d'appréhender une banalisation du projet euroméditerranéen au sein des institutions de Bruxelles.*

T.S. : La mer Méditerranée n'est plus une frontière aux programmes conjoints. Néanmoins, la politique de voisinage doit être équilibrée. Du fait qu'elle regroupe dans un même ensemble les pays de l'Est et ceux du Sud de la Méditerranée, les craintes de dilution, de banalisation du processus euroméditerranéen sont réelles. Ce qu'il faut, c'est une articulation des deux. Cette nouvelle approche politique doit surtout être transparente vis-à-vis de ses partenaires méditerranéens. Personnellement, je crois qu'après avoir détruit un mur à l'Est il faut désormais bâtir un pont au Sud. Nous devons assumer pleinement les liens préférentiels que nous entretenons avec le pourtour méditerranéen, dont l'histoire des peuples et des prospérités est unique au monde. Il est également important de souligner la pertinence du nouvel instrument européen de voisinage et de partenariat, bras financier de la politique européenne de voisinage. En remplaçant les programmes MEDA et TACIS, ce nouvel instrument financier vient simplifier l'assistance communautaire. Il s'agit d'un instrument novateur qui facilitera la cohésion entre les pays européens et leurs voisins. En raison du rôle déterminant de cette politique, l'UE doit veiller, lors de l'allocation de l'aide, à prendre en

compte les diversités entre les voisins de l'Est et du Sud, dont les réformes progressent à des rythmes différents.

A/I : *En 1995, la Déclaration de Barcelone donnait la part belle au développement des relations humaines entre les deux rives. Dix ans plus tard, le Processus de Barcelone a été rattrapé par le débat – prévisible – sur les flux migratoires.*

T.S. : Si à l'origine du partenariat euroméditerranéen le but était d'établir la prospérité et le libre échange, aujourd'hui les priorités ont changé avec l'émergence au premier plan du terrorisme et l'importance des flux migratoires. Cette nouvelle donne implique forcément des actions politiques communes à même de renouveler le partenariat. Voilà ce qui a peut-être manqué à « Barcelone + 10 ». Est-il nécessaire de revenir sur les drames de Ceuta et Melilla pour attester de la pertinence et de la nécessité pour l'UE et pour ses voisins méditerranéens de trouver une solution concertée sur ces problématiques ? Sur cette question, il y a urgence et le Processus de Barcelone se présente comme un outil privilégié permettant d'apporter une réponse collective et non nationale à la question migratoire.

A/I : *Les observateurs vous reconnaissent un militantisme de tous les instants en faveur de la parité en politique et dans d'autres champs d'activités. Quel rôle revendiquez-vous aux femmes sur le terrain euroméditerranéen ?*

T.S. : Le partenariat doit également prendre en compte le rôle décisif des femmes méditerranéennes. Ces dernières doivent prendre une part active dans le processus. Sensibles à l'évolution de leurs sociétés, les femmes sont, à mes yeux, particulièrement à même d'humaniser les processus entrepris notamment en ce qui concerne la redéfinition de nos politiques migratoires. Il est donc indispensable de leur accorder le rôle qu'elles méritent.

A/I : *Comment – vue de Strasbourg – évolue la visibilité du projet de Barcelone ? Et quelles en sont les perspectives sur le long terme ?*

T.S. : Le programme de travail quinquennal commun adopté à l'occasion du dixième anniversaire du partenariat euroméditerranéen constitue désormais l'épine dorsale de la dynamique engagée. Le chemin à parcourir est, certes, encore long, mais il est tracé en fonction des priorités suivantes : les Droits de l'Homme et la démocratie, y compris l'égalité des sexes, la croissance et la libéralisation économique durables ainsi que l'éducation. Pierre angulaire du partenariat euroméditerranéen, la démocratie est essentielle au maintien de la stabilité et de la prospérité. Fragilisé par un contexte politique parfois difficile, le Processus de Barcelone évoluera grâce à une volonté commune et d'intérêts mutuels partagés. Dans notre monde globalisé, ce partenariat est une richesse. C'est pourquoi il nous appartient de relever ensemble le défi d'une Méditerranée prospère et pacifique fondée sur le respect des diversités qui la composent. ■